



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

28 JUILLET 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 28 juillet 2008 a été affiché ce jour ;
  
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.)

A Angers, le 28 juillet 2008

Pour le Préfet,  
et par délégation  
La chef du bureau

Signé

Sylvie MANNEVILLE

# SOMMAIRE

## **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRETES**

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.....	6
Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.....	6

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**

# **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRETES**

# PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

## ARRÊTÉ

Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.

Le Préfet de Maine-et-loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret 2008-157 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté ministériel du 23 juin 2006 nommant Monsieur Alain DECROIX directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Alain DECROIX directeur interdépartemental des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national dans le département de Maine-et-Loire ;

## ARRÊTE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DECROIX directeur interdépartemental des routes – Ouest, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les fonctionnaires suivants pour les rubriques définies ci-après en référence à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2008 :

M. Eric GUERIN, Directeur-adjoint A1 à A13, B

M. Daniel PICOUAYS, Chef du service de l'exploitation A3 à A12, B

M. Gérard DELFOSSE, Chef du service des politiques et des techniques : A3 à A12, B

M. Yvon PERRAMANT, Secrétaire Général A3 à A12, B

M. Alain CARMOUET, Chef du service de la qualité et des relations  
avec les usagers : A3 à A12, B

M. Anthony VELOT, Chef du district de Nantes : A3, A7, A8, A12

M. Pascal FROMENTIN, Adjoint au chef du district de Nantes : A3, A7, A8, A12

M. Roger BERTIN, Chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

M. Alain GUILLEUX, Adjoint au chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

**Article 2** : Le présent arrêté est exécutoire à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

**Article 3** : Le directeur interdépartemental des routes - Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Rennes, le 28 juillet 2008  
Pour le Préfet et par délégation  
le directeur interdépartemental des routes Ouest

SIGNE

Alain DECROIX

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**